



## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024

### Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril, Le Conseil Municipal de BOUÉE, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie à la **Salle du Conseil**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE BORGNE André, Maire.

<b>Session</b>	<b>Publique</b>			<i>Conseillers en exercice :</i>	<b>14</b>		
<b>Référence</b>	<b>CM-PV-2024-04-02</b>			<i>Conseillers présents :</i>	<b>12</b>		
<b>Début et fin de la séance</b>	<b>20H00</b>	<b>22H32</b>		<i>Conseillers votant :</i>	<b>14</b>		
<b>Liste des Membres du Conseil et présence (dans l'ordre du tableau)</b>							
<b>Prénom NOM</b>	<b>P</b>	<b>Ex</b>	<b>Ab</b>	<b>Prénom NOM</b>	<b>P</b>	<b>Ex</b>	<b>Ab</b>
André LE BORGNE	X			Chantal SURGET	X		
Séverine LABARRE	X			Antony PEIGNET	X		
Michaël NICOLAS	X			Sébastien BOUCARD	X		
Solène LEMARIÉ	X			Damien JODAR		X	
Jacqueline HAMON	X			Christel FRINGANT	X		
Matthieu MAINIER		X		Jean-Pierre BIORET	X		
Pierrette ORAIN	X			Céline CLÉMOT	X		
<b>Procuratation(s)</b>	Damien JODAR donne pouvoir à Jean Pierre BIORET Matthieu MAINIER donne pouvoir à André LE BORGNE						

Date de la convocation du Conseil municipal : **20/03/2024**

Date d'affichage : **20/03/2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseillers excusés ainsi que les pouvoirs donnés.

Il rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

### ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Procès-Verbal du dernier conseil municipal (18 mars 2024)*
- 3) *Décisions du Maire prise en délégation du Conseil – Informations*
- 4) *Ressources humaines – RIFSEEP à compter du 01/04/2024*
- 5) *Ressources humaines – Ratios avancement de grade*
- 6) *Finances – Compte administratif 2023*
- 7) *Finances – Compte de Gestion 2023*
- 8) *Finances – Affectation du Résultat 2023*
- 9) *Finances – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2024*
- 10) *Finances – Budget Pluriannuel d'Investissement 2022-2026*
- 11) *Finances – Vote des taux d'imposition 2024*
- 12) *Finances – Budget Primitif 2024 (Budget principal)*
- 13) *Voirie – Plan d'Aménagement Voirie Communale – demande de subvention au titre des amendes de police*
- 14) *Questions diverses*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire propose à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- ✓ « ENVIRONNEMENT – CONVENTION D’USAGE D’UN TERRAIN ET DE PARTENARIAT CONCERNANT LA CRÉATION ET LA GESTION D’UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF – COMPOSTEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, AUTORISE l’ajout d’un sujet à l’ordre du jour.

#### 1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d’aborder l’ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chantal SURGET se propose d’être secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité, VALIDE cette proposition.**

#### 2. PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (18 MARS 2024)

Le Maire demande s’il y a des observations sur le projet de Procès-Verbal de la séance du 18 mars 2024.

**Ce dernier n’appelant aucune observation est adopté à l’unanimité.**

#### 3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN DELEGATION DU CONSEIL – INFORMATIONS

- ✓ Signature d’un devis avec **EQUIP JARDIN ATLANTIC** de CARQUEFOU (44) pour l’équipement d’un taille-haie portatif et un outil pour le désherbage du cimetière (montant **2 653,66 € HT**) ;

**Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire en vertu de ses délégations.**

#### 4. RESSOURCES HUMAINES – RIFSEEP A COMPTER DU 01/04/2024

Le Conseil Municipal a délibéré en novembre 2022, sur une mise à jour du régime indemnitaire des agents municipaux (RIFSEEP). Le Sous-Préfet de St Nazaire a par courrier RAR, demandé au Maire de revoir cette délibération considérée comme illégale à cause d’une disposition relative au maintien de l’IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d’Exercice des missions) en cas de congé longue maladie ou maladie professionnelle. Cette disposition n’étant pas prévue pour les agents de l’état et en raison du principe de parité entre les différentes fonctions publiques, cette disposition doit être retirée de la délibération.

Le Comité Social Territorial, réuni le 22 mars dernier, a étudié le nouveau projet de délibération. Cette dernière n’ayant pas recueilli l’avis favorable des représentants du personnel, le projet doit être représenté lors d’un 2<sup>e</sup> passage le 19 avril prochain. Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

#### 5. RESSOURCES HUMAINES – RATIOS AVANCEMENT DE GRADE

Il est proposé au Conseil Municipal de positionner l’ensemble des grades existants et à venir dans la collectivité afin qu’ils puissent bénéficier d’un ratio d’avancement de grade à 100 %. Cela permet davantage de souplesse dans la gestion de carrière des agents pour la collectivité.

Après avoir entendu l’exposé du Maire

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré :**

- ✓ **FIXE le ratio commun à TOUS les cadres d’emploi, existants ou pouvant être créés par la suite, dans la collectivité pour l’avancement de grade à 100%**
- ✓ **PRÉCISE cette décision s’appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou à défaut à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024**
- ✓ **AUTORISE le Maire de signer tout document afférent à la présente décision**

#### 6. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Au 31 décembre 2023, le compte administratif fait état des résultats suivants (*cf. annexe pour résultats détaillés et bilan de la direction régionale des finances publiques*) :



## SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT			
	BP 2023	CA 2023 au 31/12/2023	% réalisation
Dépenses	1 306 762,83 €	348 095,64 €	26,64%
Recettes	1 306 762,83 €	187 301,56 €	14,33%
<b>RESULTAT BRUT EXERCICE 2023</b>		<b>- 160 794,08 €</b>	
Excédent antérieur reporté (CA 2022 / si - déficit)		312 531,98 €	
<b>Deficit / Excedent reporté (001)</b>		<b>151 737,90 €</b>	

Concernant les Restes à Réaliser 2023, **520 241 €** de crédits en dépenses d'investissement ont été déclarés et sont donc reportés sur le Budget Primitif 2023 à savoir :

- ✓ **17 567 €** l'extension de réseau d'éclairage public route du Carriaud
- ✓ **7 500 €** achat de terrain près du cimetière
- ✓ **2 820 €** travaux de rénovation du monument aux morts
- ✓ **341 272 €** travaux de construction du CTM
- ✓ **41 580 €** étude réhabilitation de la Salle Polyvalente
- ✓ **41 646 €** travaux de couverture et de tuffeaux de la bibliothèque
- ✓ **50 000 €** travaux sécurisation et réhabilitation église
- ✓ **9 100 €** solde des travaux PAVC 2023
- ✓ **2 694 €** installation poteau incendie
- ✓ **6 062 €** abri de jardin du BAE

**150 250 €** de crédits 2023 en recettes d'investissement ont été déclarés en Restes à Réaliser 2023 et sont donc reportés sur le Budget Primitif 2023 (subvention DETR pour l'église et DSIL pour le CTM, subvention région abribus)

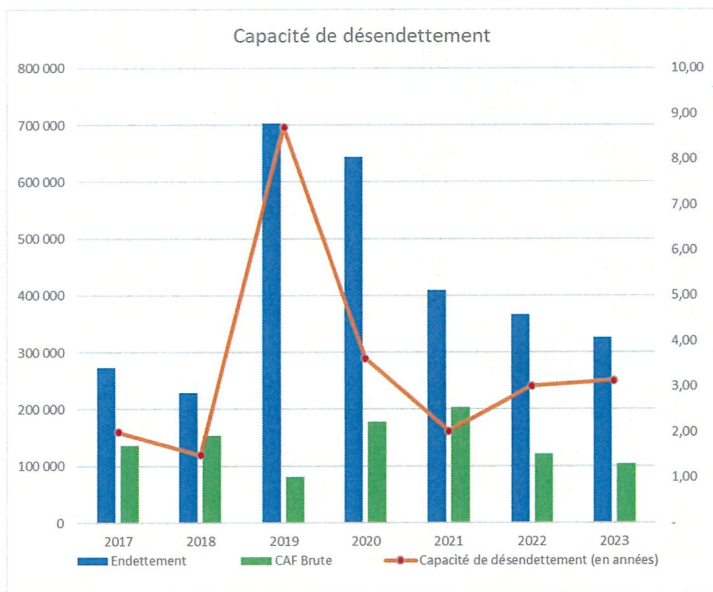
## SECTION FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT			
	BP 2023	CA 2023 au 31/12/2023	% réalisation
Dépenses	1 220 147,00 €	808 072,62 €	66,23%
Recettes	1 220 147,00 €	911 945,93 €	74,74%
<b>RESULTAT BRUT EXERCICE 2023</b>		<b>103 873,31 €</b>	
Excédent antérieur reporté (CA 2022 / si - déficit)		406 149,00 €	
<b>Deficit / Excedent reporté (001)</b>		<b>510 022,31 €</b>	

L'exécution budgétaire permet de cumuler de nouveau de l'excédent sur les deux sections malgré une réduction des excédents par rapport à l'année 2023.

Plusieurs éléments sont à retenir :

- ✓ Augmentation des frais d'alimentation et essence dû à l'inflation ;
- ✓ Augmentations générales dû au cout de l'énergie (augmentation contenue) et l'inflation ;
- ✓ Augmentation des frais de personnel dû aux revalorisations du point d'indice et des remplacements ;
- ✓ Côté recettes, les réalisations ont été meilleures que prévues notamment grâce à la taxe additionnelle aux droits de mutations, recettes de facturation de restauration et recettes d'imposition meilleure que prévues.



Le désendettement se poursuit malgré une baisse de la Capacité d'Autofinancement brute sur 2023.

Au 31 décembre 2023, la Dette s'élève à **325 538 €** représentant **3,13 années** de capacité de désendettement.

Pour rappel, le seuil de surveillance, d'alerte est de **9-10 ans**.

Un emprunt se termine en 2024 (rénovation des logts communaux), un autre en 2026 (construction du BAE) et le dernier en 2039 (travaux école)

**Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire de la séance et laisse la présidence à la Première Maire-Adjointe pour le vote du Compte Administratif 2023.**

*Pierrette ORAIN arrive à 20h22*

*Les efforts fournis par les services municipaux, l'équipe enseignante des courlis et les utilisateurs des équipements municipaux sont salués en termes d'économie d'énergie. Cela a été significatif pour diminuer au maximum l'impact de l'inflation du coût de l'énergie.*

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après que ce dernier ait quitté la Salle,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote), après en avoir délibéré, DECIDE de /d' :**

- ✓ **VALIDER le Compte Administratif tel que présenté ;**
- ✓ **AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à la présente décision ;**

## **7. FINANCES – COMPTE DE GESTION 2023**

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier (centre des finances publiques de Pontchâteau) établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le compte de gestion est présenté en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir en avoir délibéré :

- ✓ STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- ✓ STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ;
- ✓ VALIDE le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public.

#### 8. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le résultat de l'exercice 2023 étant excédentaire sur les deux sections et afin de ne pas réduire les marges de manœuvre à terme en fonctionnement il est proposé une affectation du résultat 2023 comme suit :

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
Excédent reporté 002 (fonct)	291 769,21 €
Excédent fonct.Capitalisé (1068)	218 253,10 €
Report en section d'inv., en RECETTES (001)	151 737,90 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir en avoir délibéré :

- ✓ VALIDE cette proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023.

#### 9. FINANCES – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2024

Le projet de budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bouée fait état d'un besoin de financement au titre de l'année 2024 pour un montant total de 5 271 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ DECIDE d'attribuer au CCAS de BOUÉE une subvention d'équilibre de 5 271 € pour l'année 2024 ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;

#### 10. FINANCES – BUDGET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2026 (Cf. annexe)

Le Calendrier des opérations étant plus clair, un travail de prospective va être réalisé par la Commission finances-Budget avec le soutien de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) pour anticiper le financement des projets municipaux jusqu'à la fin du mandat et déterminer le moment opportun du recours à l'emprunt.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de / d' :

- ✓ VALIDER la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 telle que présentée, sous réserve d'une mise à jour dans l'année suite à un travail de prospective qui sera réalisé avec la DRFIP ;
- ✓ AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide permettant de financer les opérations pouvant être prévues dans la limite des crédits ouverts au présent Budget ;
- ✓ AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;

#### 11. FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal doit décider du taux d'imposition des taxes communales du foncier bâti et du foncier non bâti et Taxe d'habitation des résidences secondaires (réinstauré depuis cette année).

La Commission finances-Budget propose au Conseil d'augmenter le taux d'imposition pour le Foncier sur les propriétés bâties et propose 3 scénarii : +1%, +2% ou +3%

Historique des taux d'imposition de 2017 à 2021

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Foncier Bâti	17,88 %	18,77 %	19,33 %	34,33 %* (19,33)	35,19 %	35,19 %	35,19 %
Taxe Foncier Non Bâti	26,21 %	26,73 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %
Taxe d'Habitation RS	15,08 %	15,83 %	16,30 %				16,30 %

**\* à partir de 2020/21, la taxe du foncier bâti récupère la part départementale d'où la différence de taux**

Le Maire revient sur l'historique des taux d'imposition.

Michaël NICOLAS attire l'attention sur le la catégorie 5M qui n'est pas dégressive.

Il est répondu que cette remarque sera remontée au conseiller de la DRFIP.

Pierrette ORAIN pense qu'il faudrait opter pour une augmentation progressive soit d'1% par an plutôt que d'augmenter beaucoup d'un coup.

Le Maire répond que 1% ne serait pas suffisant au vu de la différence entre les montants présentés. Il précise aussi que ce sont les seules recettes de la commune et que l'Etat a encouragé l'augmentation sur pas mal de postes de dépense.

Sévérine LABARRE et d'autres élus pensent qu'une augmentation à 2% serait un bon compromis.

Le Maire fait remonter que l'augmentation à 2% a été abordé en commission finances.

Pierrette ORAIN demande si l'augmentation va aussi concerner le Taxe Foncier Non Bâti.

Le Maire répond qu'il a été opté d'augmenter que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties car considérant que le taux des non bâtis est déjà élevé. (le TFPB peut être augmenté seul. Pour la TFNB et THRS sont augmentées, l'augmentation proportionnelle doit s'appliquer sur les 2 autres taux).

Il est précisé que l'augmentation du taux à 2% va avoir un impact sur le Budget principal.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de /d' :**

- ✓ **AUGMENTER le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie (TFB) de 2%**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **passé de 35,19 % en 2023 à 35,89% en 2024**
- ✓ **MAINTENIR les taux d'imposition de la Taxe foncière non bâtie (TFNB) et de la Taxe d'habitation (TH) comme 2021 à 2023**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **27,53 %**
  - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : **16,30%**
- ✓ **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;**

## **12. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET PRINCIPAL)**

### **CONTEXTE ET METHODOLOGIE**

Ce budget 2024 se présente dans un contexte maintenu d'incertitudes en raison du contexte géopolitique. L'inflation est encore bien présente et impacte le fonctionnement des services.

Côté recettes, les dotations de l'Etat devraient être stables malgré une inquiétude récente des annonces du gouvernement au sujet du recouvrement de la dette. Les Collectivités craignent d'être mises à contribution de l'effort attendu. Les recettes d'imposition progresseront avec la révision des bases et l'actualisation du classement de plusieurs propriétés.

Le budget communal est sain et comporte tout de même des excédents importants (**661 760,21 € cumulés**) malgré une capacité brute d'autofinancement (excédent brut de fonctionnement) en baisse.

Côté emprunts en cours, 1 emprunt va être clôturé sur 2024 et 1 autre sur 2026.

### **MISE EN ŒUVRE DES PROJETS MUNICIPAUX**

L'Exercice 2024 acte la mise en action des projets municipaux.

Le Budget d'investissement est ambitieux avec **1 456 841 €** pour réaliser les différents projets municipaux destinés à améliorer le fonctionnement des services, le quotidien des habitants et ainsi que le cadre de vie et le service public rendu à la population, parmi elles :



- ✓ Construction d'un nouveau centre technique municipal (619 948 €)
- ✓ Sécurisation et réhabilitation de l'église Notre Dame (120 000 €)
- ✓ Projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente étude + début du travail par la Maîtrise d'œuvre (251 580 €)
- ✓ Mise en accessibilité des bâtiments municipaux (200 000 €)
- ✓ Travaux de réfection toiture bibliothèque (41 646 €)

Les recettes d'Investissement prennent en compte une partie des subventions possibles seulement par prudence ainsi qu'un emprunt de **250 000 €** permettant de maintenir des capacités financières de la Commune.

Côté Fonctionnement (**1 158 742 €**), le prévisionnel essaie d'anticiper les possibles hausses de coût de fonctionnement à attendre (frais de personnel, coût de l'énergie, entretien des bâtiments, ...).

Les recettes prévisionnelles restent prudentes en tablant sur une stabilité de certaines recettes. L'enjeu pour 2024 va être d'augmenter la capacité d'autofinancement brute.

*Pierrette ORAIN fait remonter que l'éclairage public au niveau de la route du Carriaud n'est pas encore fait. Le Maire précise que le Chapitre 011 sur le fonctionnement de la collectivité est un chapitre stratégique pour faire des économies.*

*Pierrette ORAIN demande si le compte dédié aux subventions est devenu plus important.*

*Le Directeur Secrétaire général des services lui répond que cela correspond au forfait communal que la communale que la commune a alloué à l'école privée. Il est revenu sur le caractère obligatoire de cette contribution forfaitaire en faveur de l'école privée.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

- ✓ **VOTE le Budget Primitif de l'Exercice 2024 s'équilibrant en dépense et recettes de :**
  - **1 456 841 €** en section d'Investissement
  - **1 162 854 €** en section de Fonctionnement
- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide permettant de financer les opérations (en fonctionnement ou investissement) pouvant être prévues dans la limite des crédits ouverts au présent Budget ;**

*Solène LEMARÉ quitte la séance à 21H53*

### 13. **ENVIRONNEMENT – CONVENTION D'USAGE D'UN TERRAIN ET DE PARTENARIAT CONCERNANT LA CRÉATION ET LA GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF – COMPOSTEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE**

La Commune, en partenariat avec la CCES et le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), a lancé une démarche de réduction des déchets au restaurant scolaire en 2023. Un groupe de travail a associé équipes enseignantes, parents d'élèves des deux écoles, services municipaux et élus. Après une réflexion de quelques mois et d'actions de pesées, il a été décidé d'installer un composteur.

Il a été mis à disposition gracieusement par le SMCNA et est en service depuis décembre 2023.

A ce titre, il est proposé de convenir d'une convention entre le SMCNA, la CCES et la Commune pour organiser cette mise à disposition et l'accompagnement des agents municipaux.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

- ✓ **VALIDE le projet de convention proposé ;**
- ✓ **AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.**

*Antony PEIGNET quitte la séance à 21H55.*

### 14. **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Prochain Conseil Municipal : Lundi 13 mai 2024 – 20H**

- ✓ Prochaines dates - évènements :
  - Commémorations du 8 mai **Dimanche 12 mai à 10H30**
  - Elections Européennes le **dimanche 9 juin 2024 (8H-18H)**
- ✓ Tour de table – retour des commissions

Séverine LABARRE fait un retour de la commission mobilité CCES. Elle revient sur le projet de covoiturage que la région va mettre en place pour faciliter les déplacements. Elle explique que le trajet sera gratuit pour les passagers et que l'indemnité pour le conducteur sera prise en charge par la Région. Pierrette ORAIN l'appui et précise que des points de chutes vont être créés mais il n'y en aura pas à Bouée. Il est prévu un à Savenay. Des panneaux d'affichage numérique seront aussi mis en place pour la consultation des horaires. Elle explique que ce projet a pour objectif de valoriser les places libres et diminuer les temps d'attente. Elles reviennent sur le changement qui auront lieu sur le transport solidaire. Elles font remonter qu'il ne sera plus possible de récupérer les usagers à leur domicile (sauf les +60 ans, malades) et qu'ils devront se rapprocher des points de relais. Elles terminent par le mentionner la faible présence des élus lors de cette commission et précisent qu'ils étaient que trois (3) au début de la séance. Le Maire confirme ce constat de chute du nombre d'élus présents en commission intercommunale.

Le Maire informe qu'il a été reçu en mairie une demande de travaux du Département pour effectuer les travaux d'éclairage (panneaux photovoltaïques) de certaines aubettes servant au transport scolaire.

Sébastien BOUCARD fait un bilan statistique de la fréquentation du site internet mis en place en octobre 2022. Il revient sur la fréquentation du site sur l'année 2023. Le site a comptabilisé 7494 visites. Et depuis le début de l'année 2024, le site a connu 1856 visites. Il explique en détail les résultats obtenus ; 36% de taux de rebond ; un temps moyen de visite de 35 secondes ; taux de chargement de 2,27 secondes en 2023 à 1,57 secondes en 2024 ; le site est plus visité à travers les canaux de recherches. Il est précisé que la mairie reçoit pas mal de mail des personnes qui passe par le site. Le Maire lui demande quel moteur il a utilisé pour les statistiques. Sébastien BOUCARD répond qu'il a utilisé LE METAMO, une application de la communauté de commune.

Jacqueline HAMON fait remonter l'état, presque impraticable du site de randonnée du chemin des Mortiers qu'elle a visité après en avoir eu des échos. Elle demande s'il n'est pas possible de faire autrement sur les usages. Michaël NICOLAS répond qu'il est difficile de faire changer les habitudes des gens. La commission voirie va étudier ce point pour améliorer ce chemin.

Chantal SURGET fait un retour de la commission scolaire. Elle revient sur la baisse d'effectif de l'école Sainte Thérèse et précise qu'il n'y aura pas de fermeture de classe. L'école des Courlis est en hausse d'effectifs. Séverine LABARRE précise que Les Courlis compte actuellement 98 élèves et qu'au moins 8 enfants en petite section sont attendus pour les portes ouvertes ; l'ouverture d'une 5<sup>e</sup> classe est envisageable ; confirmation en juin. Chantal SURGET revient sur le marché public du restaurant scolaire qui se termine en août 2025 ; le composteur qui fonctionne bien. Le Directeur Secrétaire général fait remonter qu'il y'aura des changements sur le règlement intérieur du restaurant scolaire au prochain conseil.

Christel FRINGANT revient sur le changement d'heure de la réunion PEEJ du 04 juin à 20H.

Le Maire revient sur les travaux du CTM qui ont démarré par le terrassement ; la nécessité d'un busage pour l'évacuation de l'eau du cimetière et d'une fosse provisoire. Il est précisé à l'Assemblée qu'un rappel à l'ordre le titulaire du lot N°1, terrassement a été fait. Jean Pierre BIORET demande de faire un point avec l'entreprise photovoltaïque pour le respect des clauses administratives.

Jacqueline HAMON demande ce qui est arrivé à la porte de la Salle polyvalente et si cela s'est passé le week-end. Il est répondu que les causes ne sont pas encore connues.



Le Prochain Conseil Municipal est programmé **Lundi 13 Mai 2024 à 20H**. Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H32.

La secrétaire de séance,

Chantal SURGET



Le Maire,

André LE BORGNE.

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil-municipal en date du **02 avril 2024**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **03 avril 2024** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2024-04-01	<u>Ressources humaines</u> – Ratios de promotion et avancement de grade à compter de l’année 2024	Pour	14
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-04-02	<u>Finances</u> – Compte administratif – Année 2023	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	1
LE BORGNE André	2024-04-03	<u>Finances</u> – Compte de gestion – Année 2023	Pour	14
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-04-04	<u>Finances</u> – Affectation du résultat – Année 2023	Pour	14
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-04-05	<u>Finances</u> – Subvention au Centre Communal d’Action Sociale – Année 2024	Pour	14
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-04-06	<u>Finances</u> – Plan pluriannuel investissement 2022-2026	Pour	14
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-04-07	<u>Finances</u> – Taux d’imposition – Année 2024	Pour	14
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-04-08	<u>Finances</u> – Budget primitif principal – Année 2024	Pour	14
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-04-09	<u>Environnement</u> – Convention d’usage d’un terrain et de partenariat concernant la création et la gestion d’un site de compostage collectif – Composteur du restaurant scolaire	Pour	14
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0

### ANNEXE - CONSEIL MUNICIPAL – Mardi 02 avril 2024

#### Rapport des délibérations

**Il est proposé au Conseil Municipal d’ajouter un sujet à l’ordre du jour :**

**1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**2. PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (18 MARS 2024)**

**3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN DELEGATION DU CONSEIL – INFORMATIONS**

- ✓ Signature d’un devis avec **EQUIP JARDIN ATLANTIC** de CARQUEFOU (44) pour l’équipement de l’entretien des espaces verts et du cimetière pour les services techniques (montant **2 653,66 € HT**) ;

**4. RESSOURCES HUMAINES – RIFSEEP A COMPTER DU 01/04/2024**

Le Conseil Municipal a délibéré en novembre 2022, sur une mise à jour du régime indemnitaire des agents municipaux (RIFSEEP). Le Sous-Préfet de St Nazaire a par courrier RAR, demandé au Maire de revoir cette délibération considérée comme illégale à cause d’une disposition relative au maintien de l’IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d’Exercice des missions) en cas de congé longue maladie ou maladie professionnelle. Cette disposition n’étant pas prévue pour les agents de l’état et en raison du principe de parité entre les différentes fonctions publiques, cette disposition doit être retirée de la délibération.

Le Comité Social Territorial, réuni le 22 mars dernier, a étudié le nouveau projet de délibération. Cette dernière n’ayant pas recueilli l’avis favorable des représentants du personnel, le projet doit être représenté lors d’un 2<sup>e</sup> passage le 19 avril prochain.

Ce point est donc reporté.

**5. RESSOURCES HUMAINES – RATIOS AVANCEMENT DE GRADE**

Il est proposé au Conseil Municipal de positionner l’ensemble des grades existants et à venir dans la collectivité afin qu’ils puissent bénéficier d’un ratio d’avancement de grade à 100 %. Cela permet davantage de souplesse dans la gestion de carrière des agents pour la collectivité.

**6. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Au 31 décembre 2023, le compte administratif fait état des résultats suivants (cf. annexe pour résultats détaillés et bilan de la direction régionale des finances publiques) :

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023 au 31/12/2023</b>	<b>% réalisation</b>
Dépenses	1 306 762,83 €	348 095,64 €	<b>26,64%</b>
Recettes	1 306 762,83 €	187 301,56 €	<b>14,33%</b>
<b>RESULTAT BRUT EXERCICE 2023</b>		<b>- 160 794,08 €</b>	
Excédent antérieur reporté (CA 2022 / si - déficit)		312 531,98 €	
<b>Deficit / Excedent reporté (001)</b>		<b>151 737,90 €</b>	

Concernant les Restes à Réaliser 2023, **520 241 €** de crédits en dépenses d’investissement ont été déclarés et sont donc reportés sur le Budget Primitif 2023 à savoir :

- ✓ **17 567 €** l’extension de réseau d’éclairage public route du Carriaud
- ✓ **7 500 €** achat de terrain près du cimetière
- ✓ **2 820 €** travaux de rénovation du monument aux morts
- ✓ **341 272 €** travaux de construction du CTM
- ✓ **41 580 €** étude réhabilitation de la Salle Polyvalente
- ✓ **41 646 €** travaux de couverture et de tuffeaux de la bibliothèque
- ✓ **50 000 €** travaux sécurisation et réhabilitation église
- ✓ **9 100 €** solde des travaux PAVC 2023
- ✓ **2 694 €** installation poteau incendie



✓ **6 062 €** abri de jardin du BAE

**150 250 €** de crédits 2023 en recettes d'investissement ont été déclarés en Restes à Réaliser 2023 et sont donc reportés sur le Budget Primitif 2023 (subvention DETR pour l'église et DSIL pour le CTM, subvention région aribus)

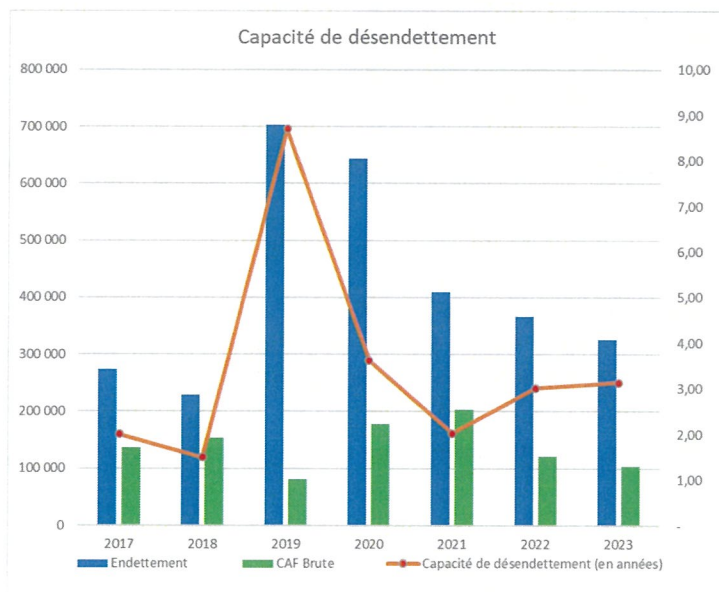
## SECTION FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT			
	BP 2023	CA 2023 au 31/12/2023	% réalisation
Dépenses	1 220 147,00 €	808 072,62 €	<b>66,23%</b>
Recettes	1 220 147,00 €	911 945,93 €	<b>74,74%</b>
<b>RESULTAT BRUT EXERCICE 2023</b>		<b>103 873,31 €</b>	
Excédent antérieur reporté (CA 2022 / si - déficit)		406 149,00 €	
<b>Deficit / Excedent reporté (001)</b>		<b>510 022,31 €</b>	

L'exécution budgétaire permet de cumuler de nouveau de l'excédent sur les deux sections malgré une réduction des excédents par rapport à l'année 2023.

Plusieurs éléments sont à retenir :

- ✓ Augmentation des frais d'alimentation et essence dû à l'inflation ;
- ✓ Augmentations générales dû au cout de l'énergie (augmentation contenue) et l'inflation ;
- ✓ Augmentation des frais de personnel dû aux revalorisations du point d'indice et des remplacements ;
- ✓ Côté recettes, les réalisations ont été meilleures que prévues notamment grâce à la taxe additionnelle aux droits de mutations, recettes de facturation de restauration et recettes d'imposition meilleure que prévues.



Le désendettement se poursuit malgré une baisse de la Capacité d'Autofinancement brute sur 2023.

Au 31 décembre 2023, la Dette s'élève à **325 538 €** représentant **3,13 années** de capacité de désendettement.

Pour rappel, le seuil de surveillance, d'alerte est de **9-10 ans**.

Un emprunt se termine en 2024 (rénovation des logts communaux), un autre en 2026 (construction du BAE) et le dernier en 2039 (travaux école)

**Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retirera de la séance et laissera la présidence à la Première Maire-Adjointe pour le vote du Compte Administratif 2023.**

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ✓ **VALIDER** le projet de Compte administratif tel que présenté ;
- ✓ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

## 7. FINANCES – COMPTE DE GESTION 2023

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier (centre des finances publiques de Pontchâteau) établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le compte de gestion est présenté en annexe.

**Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion tel que présenté.**

## 8. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le résultat de l'exercice 2023 étant excédentaire sur les deux sections et afin de ne pas réduire les marges de manœuvre à terme en fonctionnement il est proposé une affectation du résultat 2023 comme suit :

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
Excédent reporté 002 (fonct)	291 769,21 €
Excédent fonct.Capitalisé (1068)	218 253,10 €
Report en section d'inv., en RECETTES (001)	<b>151 737,90 €</b>

**Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023.**

## 9. FINANCES – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2024

Le projet de budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bouée fait état d'un besoin de financement au titre de l'année 2024 pour un montant total de 5 271 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au CCAS de la Commune de Bouée une subvention de **5 271 €** pour l'année 2024.

## 10. FINANCES – BUDGET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2026 (Cf. annexe)

**Le Document sera remis sur table.**

Le Calendrier des opérations étant plus clair, un travail de prospective va être réalisé par la Commission finances-Budget avec le soutien de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) pour anticiper le financement des projets municipaux jusqu'à la fin du mandat et déterminer le moment opportun du recours à l'emprunt.

## 11. FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal doit décider du taux d'imposition des taxes communales du foncier bâti et du foncier non bâti et **Taxe d'habitation des résidences secondaires (réinstauré depuis cette année).**



La Commission finances-Budget propose au Conseil d'augmenter le taux d'imposition pour le Foncier sur les propriétés bâties et propose 3 scénarii : **+1%, +2% ou +3%**

#### Historique des taux d'imposition de 2017 à 2021

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Foncier Bâti	17,88 %	18,77 %	19,33 %	34,33 %* (19,33)	35,19 %	35,19 %	35,19 %
Taxe Foncier Non Bâti	26,21 %	26,73 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %
Taxe d'Habitation RS	15,08 %	15,83 %	16,30 %				16,30 %

**\* à partir de 2020/21, la taxe du foncier bâti récupère la part départementale d'où la différence de taux**

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur soit maintenir les taux d'imposition comme 2021 à 2023 ou d'augmenter un ou tous les taux.

## 12. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET PRINCIPAL)

### CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Ce budget 2024 se présente dans un contexte maintenu d'incertitudes en raison du contexte géopolitique. L'inflation est encore bien présente et impacte le fonctionnement des services.

Côté recettes, les dotations de l'Etat devraient être stables malgré une inquiétude récente des annonces du gouvernement au sujet du recouvrement de la dette. Les Collectivités craignent d'être mises à contribution de l'effort attendu. Les recettes d'imposition progresseront avec la révision des bases et l'actualisation du classement de plusieurs propriétés.

Le budget communal est sain et comporte tout de même des excédents importants (**661 760,21 € cumulés**) malgré une capacité brute d'autofinancement (excédent brut de fonctionnement) en baisse.

Côté emprunts en cours, 1 emprunt va être clôturé sur 2024 et 1 autre sur 2026.

### MISE EN ŒUVRE DES PROJETS MUNICIPAUX

L'Exercice 2024 acte la mise en action des projets municipaux.

Le Budget d'investissement est ambitieux avec **1 456 841 €** pour réaliser les différents projets municipaux destinés à améliorer le fonctionnement des services, le quotidien des habitants et ainsi que le cadre de vie et le service public rendu à la population, parmi elles :

- ✓ Construction d'un nouveau centre technique municipal (**619 948 €**)
- ✓ Sécurisation et réhabilitation de l'église Notre Dame (**120 000 €**)
- ✓ Projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente étude + début du travail par la Maîtrise d'œuvre (**251 580 €**)
- ✓ Mise en accessibilité des bâtiments municipaux (**200 000 €**)
- ✓ Travaux de réfection toiture bibliothèque (**41 646 €**)

Les recettes d'Investissement prennent en compte une partie des subventions possibles seulement par prudence ainsi qu'un emprunt de **250 000 €** permettant de maintenir des capacités financières de la Commune.

Côté Fonctionnement (**1 158 742 €**), le prévisionnel essaie d'anticiper les possibles hausses de coût de fonctionnement à attendre (frais de personnel, cout de l'énergie, entretien des bâtiments, ...).

Les recettes prévisionnelles restent prudentes en tablant sur une stabilité de certaines recettes. L'enjeu pour 2024 va être d'augmenter la capacité d'autofinancement brute.

Il est proposé au Conseil Municipal de/d' :

- ✓ **VOTER le Budget Primitif de l'Exercice 2024 s'équilibrant en dépense et recettes de :**
  - **1 456 841 €** en section d'Investissement
  - **1 158 742 €** en section de Fonctionnement

- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide permettant de financer les opérations (en fonctionnement ou investissement) pouvant être prévues dans la limite des crédits ouverts au présent Budget ;

**13. ENVIRONNEMENT – CONVENTION D’USAGE D’UN TERRAIN ET DE PARTENARIAT CONCERNANT LA CRÉATION ET LA GESTION D’UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF – COMPOSTEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE (sujet ajouté si validation du CM en début de séance)**

La Commune, en partenariat avec la CCES et le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), a lancé une démarche de réduction des déchets au restaurant scolaire en 2023. Un groupe de travail a associé équipes enseignantes, parents d’élèves des deux écoles, services municipaux et élus. Après une réflexion de quelques mois et d’actions de pesées, il a été décidé d’installer un composteur.

Il a été mis à disposition gracieusement par le SMCNA et est en service depuis décembre 2023.

A ce titre, il est proposé de convenir d’une convention entre le SMCNA, la CCES et la Commune pour organiser cette mise à disposition et l’accompagnement des agents municipaux.

**Il est proposé au Conseil Municipal de :**

- ✓ **VALIDER** le projet de convention proposé ;
- ✓ **AUTORISER** le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

**14. QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Prochain Conseil Municipal : **Lundi 13 mai 2024 – 20H**
- ✓ Prochaines dates - évènements :
  - *Commémorations du 8 mai* **Dimanche 12 mai à 10H30**
  - *Elections Européennes* le **dimanche 9 juin 2024 (8H-18H)**